

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1356

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et
de l'aménagement du territoire

ARTICLE 13 BIS

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , mentionné à l'article L. 2331-1, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.